



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019**

DATE DE CONVOCATION

20-03-2019

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

20-03-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2019-27-03 - N°01

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :

Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Machiré GASSAMA, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIERE, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Danielle LAURENT, Monsieur Yvon JAROSSAY, Madame Elise DAUGA, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Monsieur Eric AZEVEDO, Monsieur Sébastien VALLIER, Monsieur Luc PENHOET, Monsieur Eloy GONZALEZ, Madame Florence DAVID-COUSTILLAS, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Marie-José ANTIGNAC, Monsieur Alain HERSCHKORN

Absents représentés :

Mme VIGNAS	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme WALKER	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme PIN	donne pouvoir à	Mme LAURENT
M. MERCY	donne pouvoir à	M. VALLIER
M. BENOIT	donne pouvoir à	M. AZEVEDO
M. LAKMALE	donne pouvoir à	M. GASSAMA
M. JOLY	donne pouvoir à	Mme ANTIGNAC

Absents non représentés :

M. DA COSTA et M. CARRENO

Secrétaire de séance : Mme Martine GAST-DELIERE

**OBJET : DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 SUR LA BASE D’UN
RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 SUR LA BASE D'UN
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Sur proposition de Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 ;

VU la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

VU le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires 2019 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires n'a pas été adopté lors de la séance du 11 mars 2019 ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle convocation a été adressé pour représenter ce point ;

CONSIDÉRANT le rapport de Madame le Maire ;


VOTE par 14 voix POUR, 11 voix CONTRE (Mmes DENECE, VIGNAS, BELOUIN et ANTIGNAC et Mrs VENTALON, PENHOET, GONZALEZ, JOLY, NICOLAS et HERSCHKORN) et 02 ABSTENTIONS (Mmes PIN et DAVID-COUSTILLAS)

PREND ACTE que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019 à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a bien eu lieu lors de la séance du 27 mars 2019 à 20h30.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 28 mars 2019

Le Maire,


Martine CARTAU OURY

